

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-36

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-
RESEAUX ET
DEPLACEMENTS**

**GROUPE SCOLAIRE DE
BEAUCUEIL – MARCHÉ DE
CONSTRUCTION DE
SANITAIRES –
APPROBATION D'UN
AVENANT AUX LOTS N°2 ET
LOT N°5**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**GROUPE SCOLAIRE DE BEAUCUEIL
MARCHE DE CONSTRUCTION DE SANITAIRES
APPROBATION D'UN AVENANT AUX LOT N°2 et LOT N°5**

Nathalie TISSIER-MICHAUD, adjointe au maire, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre des travaux de la construction de nouveaux sanitaires au groupe scolaire de Beaucueil, un cahier des charges a été établi et une consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2131-1 du code de la commande publique.

Les travaux ont été répartis en 9 lots.

Lors de sa séance du 4 juillet 2019, le conseil municipal a autorisé le maire a signer les différents lots du marché dont notamment le lot n°2 : « charpente bois » avec l'entreprise BEZACIER située à 42460 Le Cergne pour un montant de 19 399,60 € HT soit **23 279,52 € TTC**.

Par décision municipale n°2019.43 du 27 septembre 2019, le maire, a notamment, attribué le lot n°05 : menuiserie bois à l'entreprise GARDETTE située à 42155 Lentigny pour un montant de 25 955,93 € HT soit 31 147,12 € TTC.

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale de ces deux lots. Les changements correspondent à une adaptation des travaux :

	Montant initial TTC	Montant de l'avenant TTC	Montant après avenant TTC	%
Lot 2 : charpente bois	23 279,52 €	2 460,91 €	25 740,43 €	10,57 %
Lot 5 : Menuiserie bois	31 147,12 €	378,44 €	31 525,56	1,22 %

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ces lots."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions :

1. approuve l'avenant n° 1 au lot n° 2 "charpente bois" avec l'entreprise BEZACIER pour un montant de 2 460.91 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 25 740,43 € TTC.
2. approuve l'avenant n° 1 au lot n°5 "menuiserie bois" avec l'entreprise GARDETTE, pour un montant de 278.44 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 31 525,56 € TTC.
3. Autorise le maire à les signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 26 juin 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN